

Paris, le mardi 6 octobre 2009

Circulaire : 032-09

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : ACCES A LA FORMATION INITIALE DES MÉTIERS DE CONTRÔLE

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective ACOSS 2009-233, relative aux conditions d'accès au nouveau dispositif de recrutement aux métiers de contrôle. Ces nouvelles modalités concernent le dispositif de formation initiale des Inspecteurs du Recouvrement et des Contrôleurs du Recouvrement.

La formation initiale des Inspecteurs du Recouvrement et des Contrôleurs du Recouvrement étant une formation nationale institutionnelle, les présentes dispositions s'appliquent à tous les organismes, quelque soit la branche.

Les candidats et les organismes sont invités à se rendre sur le site www.urssaf.fr pour consulter les dernières actualités relatives au dispositif d'accès aux métiers de contrôle organisé par l'Acoss

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Sylvie Mansion
Directeur Délégué

Document(s) annexe(s) :

- Lettre collective 2,
- liste postes,
- Liste diplômés,
- Calendrier sélection 44e promotion,
- Procédure détaillée recrutement,
- candidature externe,
- Dossier candidature interne,
- Candidature interne autorisation directeur,
- appel candidature,
- Calendrier sélection 4e promotion,
- procédure détaillée recrutement,